

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 95, Winter 2002–2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/15552ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2002). Avis et prises de position. *Continuité*, (95), 56–58.



BOISÉS EXCEPTIONNELS EN MILIEU URBAIN



Le boisé des Compagnons-de-Cartier.

Photo: Jean-Philippe Servant,
© Commission de la capitale nationale du Québec, 2002

La planification du développement de la Pointe-de-Sainte-Foy s'est amorcée vers la fin des années 1960. Alors que les trois quarts du site étaient boisés, on prévoyait y développer trois paroisses desservies chacune par un cœur commercial composé de services publics. Les plus beaux boisés étaient conservés dans une proportion de 15 % afin d'en faire un vaste parc naturel à usage public.

À l'heure actuelle, une seule phase de développement a été achevée, tandis qu'une autre est engagée. La troisième a été mise aux oubliettes en raison de l'implantation de l'édifice Marly, logeant le ministère du Revenu. Du coup, le pourtour du bâtiment n'est plus zoné résidentiel et la préservation du boisé environnant, aujourd'hui

appelé boisé de Marly, est assurée. C'est le ministère de l'Environnement qui est propriétaire de ce boisé d'une superficie de 15,6 hectares. Classé « aire protégée » par le Ministère en application des critères de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et bénéficiant d'un zonage vert, le boisé de Marly est l'habitat de l'ail des bois et, à titre de parc récréotouristique et de conservation, il possède des aménagements minimaux tels que sentiers, jardins d'oiseaux et panneaux d'information.

À proximité, le boisé des Compagnons-de-Cartier est depuis 2001 la propriété de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ). Plusieurs fois menacé par des promoteurs immobiliers, il a pu être sauvegardé notamment

grâce à l'action des Amis du boisé de Sainte-Foy qui se sont battus pendant 12 ans pour sa préservation. Couvrant une superficie de 14 hectares, le boisé a pour seul aménagement un sentier recouvert de copeaux de bois parcourant deux kilomètres. Son utilisation varie au gré des saisons: on y pratique la marche, la course, la raquette, le ski de fond ou tout simplement l'observation de la nature. Une seule ombre subsiste au tableau: le boisé des Compagnons-de-Cartier possède un zonage de développement résidentiel à haute densité sur 90% de sa superficie. Tant et aussi longtemps que la CCNQ sera propriétaire, sa préservation est assurée. Cependant, ne pouvant prédire l'avenir, il serait prudent de faire zoner « vert » cet espace

afin de le prémunir contre tout développement résidentiel.

En vertu d'une entente entre la Commission de la capitale nationale et la direction du ministère de l'Environnement, il a été convenu que les boisés de Marly et des Compagnons-de-Cartier seraient gérés par la CCNQ. Cette dernière a distribué en août 2002 un document de consultation à plusieurs organismes de protection du patrimoine et les a invités à formuler des commentaires et des recommandations pour la mise en valeur de ces boisés urbains. Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) est très heureux de voir la CCNQ s'intéresser à la préservation de boisés en milieu urbain. Il estime toutefois qu'on devrait davantage se préoccuper de l'intégration des espaces verts dans le tissu urbain et de leur relation avec l'espace collectif. Il est important de considérer le boisé en lui-même et dans sa relation avec son environnement. Est-il bien mis en valeur? Jouit-il d'une bonne visibilité? Côté-t-il des espaces publics ou résidentiels? Tout cela doit être pris en compte pour assurer une mise en valeur adéquate et respectueuse de la morphologie urbaine. Le CMSQ encourage la CCNQ à poursuivre ses actions de sauvegarde et de valorisation de ces poumons verts.

De l'art au couvent de Saint-Césaire



La chapelle du couvent de Saint-Césaire en Montérégie.

Photo : Paul Casavant

culturels qui permettent de découvrir un joyau de notre patrimoine conventuel. À elles seules, la salle et la chapelle du couvent valent le déplacement. La chapelle, dotée d'un orgue Casavant et romain. Elle a été décorée par le peintre et décorateur Joseph-Thomas Rousseau, élève du peintre décorateur français Pierre-Luc-Charles Ciceri.

Le Comité de préservation a conclu une entente triennale – reconduite en septembre dernier – avec les sœurs de la Présentation de Marie. En vertu de cette entente, pendant que le comité travaille à l'avancement du projet, la congrégation assume l'entretien du bâtiment. À ce jour, une étude de la valeur patri-

moniale ainsi qu'une étude de l'état du bâtiment au regard de la sécurité, de la vétusté et du changement d'usage ont été réalisées. Le comité travaille présentement à la réalisation de l'étude de faisabilité et au montage du plan d'affaires pour le centre d'art thérapeutique.

Le CMSQ appuie le principe de préservation du couvent. Il salue l'engagement des sœurs de la Présentation de Marie qui, grâce à leur ouverture, pourront permettre à terme la réalisation d'un projet qui bénéficiera à l'ensemble de la collectivité. De tels gestes méritent d'être soulignés, car on sait jusqu'à quel point les propriétés conventuelles sont menacées dans le paysage patrimonial québécois.

Le couvent de Saint-Césaire, qui se dresse en bordure de la rivière Yamaska, occupe une situation géographique enviable. Il constitue, avec son voisin le collège de Saint-Césaire, le cœur patrimonial de cette municipalité qui compte aujourd'hui près de 5000 habitants.

Propriété des sœurs de la Présentation de Marie, ce couvent a d'abord été une institution d'enseignement pour filles avant de devenir une résidence pour religieuses retraitées. Le bâtiment tel qu'on le connaît actuellement correspond à quatre périodes de construction, soit 1857, 1882, 1889 et 1915. L'année 1857 marque les débuts du couvent et la venue, de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), des sœurs de la Présentation de Marie. On doit la création du

couvent au curé Provençal de Saint-Césaire, qui jugeait très important de doter la région d'une institution d'enseignement pour filles de haute qualité.

À la fin des années 1990, toute activité cesse dans le couvent et les dernières sœurs quittent l'édifice devenu trop grand. C'est alors qu'est créé le Comité de préservation du couvent de Saint-Césaire (CPCPM) regroupant d'anciennes élèves et des individus préoccupés du sort du couvent. Présidé par madame Claudette Martel, le comité travaille depuis lors à préserver le bâtiment et tente de lui donner une nouvelle vocation, soit celle d'un centre d'art thérapeutique. Pour financer ce projet, le Comité de préservation du couvent de Saint-Césaire organise divers événements



Les couloirs du couvent sont recouverts de tôle embossée, un revêtement du plus bel effet devenu rare avec le temps.

Photo : Paul Casavant

Les ravages d'un boulevard urbain



Au printemps 2002, la Société d'art et d'histoire de Beauport (SAHB) et un groupe de citoyens informaient le CMSQ de leur préoccupation quant au prolongement du boulevard François-De Laval jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc. Les citoyens s'inquiétaient de la pollution environnementale,

Sur le tracé de l'autoroute se trouvent les ruines de la villa Montcalm, qui aurait servi de quartier général à Montcalm en 1759. Ici, la villa dans les années 1910-1920.

Photo : coll. Lise Couture Saint-Hilaire

sonore et visuelle qu'entraînerait un boulevard urbain à forte densité de circulation et ils craignaient la disparition d'un site historique aussi important que méconnu, celui de la villa et de la redoute Montcalm.

Le site, à proximité de l'arrondissement historique de Beauport, occupe un promontoire offrant une vue imprenable sur le fleuve Saint-Laurent, l'île d'Orléans et la vallée de la rivière Beauport. Il renferme les vestiges d'une redoute française ainsi que ceux d'une maison ayant servi de quartier général au marquis de Montcalm en 1759. Témoins du passé mili-

taire de Beauport, ces vestiges rendent compte d'une pratique architecturale propre au XVII^e siècle et de l'occupation du site aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Le projet de prolongement du boulevard François-De Laval émane de la Ville de Québec. Ce sera elle qui en assurera la conception, le financement et l'exécution. Or non seulement le projet menace l'intégrité du site de la villa et de la redoute Montcalm, mais son achèvement rendrait impossible la mise en valeur du site. Et si ce projet se concrétise, il ajoutera une autre page noire à l'histoire de l'aménagement du boulevard François-De Laval. En effet, le premier aménagement routier de cette artère a été réalisé au détriment des vestiges historiques de la distillerie Young et de la brasserie de Beauport, qui ne pouvaient guère plus être mis en valeur. Qui plus est, la réalisation de

ce boulevard a altéré de façon définitive l'aspect de l'arrondissement historique de Beauport.

Plusieurs citoyens de Beauport, de pair avec la SAHB, se sont mobilisés pour sauvegarder ce site exceptionnel et ont présenté une demande de classement à la ministre de la Culture et des Communications, madame Diane Lemieux. Le CMSQ a fortement appuyé cette demande et a reconnu la valeur historique incomparable du site. D'autre part, le CMSQ a joint sa voix à celle de la SAHB et du comité de sauvegarde afin de persuader les élus municipaux d'évaluer un autre parcours possible pour le prolongement du boulevard François-De Laval.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Belisle, historien de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Isabelle Brosseau, étudiante; Claire Garon, gestionnaire en environnement; Denise Caron, historienne; Michel Prévost, archiviste; Caroline Tanguay, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Fabienne Dornic, architecte stagiaire; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Louis Gagnon, historien de l'art; Clément Gamache, citoyen; Pierre Larochelle, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte.

POUR INFORMATION :

Lucie Ramsay, agente de liaison Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7

Tél.: (514) 343-7413 • Téléc.: (514) 343-2042

cmsq@megaquebec.net

Marie-Ève Bonenfant, agente de liaison

Comité APP, région de l'Est du Québec: 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6

Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347

Téléc.: (418) 647-6483

cmsq@megaquebec.net